## COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

## Réunion Restreinte du 04/09/19

<u>Présents</u>: Mme Nathalie PASIERB, MM. Christian MEYER, Patrice LETOUZEY, Philippe DEBEAUPUIS (Président), Stéphane PILLEMONT, Lotfi ZARKA, Sophian KADI

Absents excusés: Mme Natacha HUGEL, Mr TISSERAND Pascal

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## **NOTA**

La Commission rappelle à tous les arbitres qu'ils sont tenus de faire rapidement un rapport sur les incidents survenant pendant une rencontre et de le transmettre au DYF avant le mardi midi suivant le match.

De même, ils ont obligation de répondre à toute convocation d'une Commission.

## **DEMANDES D'ARBITRES**

La Commission de District de l'Arbitrage informe les clubs ci-dessous cités que leur demande d'arbitre étant arrivée dans les délais, un arbitre sera désigné en fonction des disponibilités du moment.

USBS EPONE - VETERANS D4A MEULAN CN 12 / EPONE 11 du 23 septembre 2018 - arrivée le 30-08-2018

USBS EPONE - VETERANS D4A VAUXOISE ES 11 / EPONE 11 du 30 septembre 2018 - arrivé le 30-08-2018

CHAMBOURCY ASM - VETERANS D3A Guerville 11 / CHAMBOURCY 12 du 16 septembre 2018 - arrivée le 30-08-2018

VELIZY ASC - VETERANS D4B Buc Foot AO 12 / VELIZY ASC 12 du 14 octobre 2018 - arrivée le 03-09-2018